

Annexe 2

(Modifiée par les décisions n° 2015-C-25 du 17 avril 2015, n° 2016-P-77 du 8 novembre 2016, n° 2019-P-08 du 4 février 2019, n° 2019-P-29 du 22 juillet 2019, n° 2021-P-04 du 15 février 2021, n° 2021-P-15 du 10 mai 2021 et n°2021-P-27 du 24 août 2021)

Nom des personnes désignées par le Collège au titre de l'article 2

– Personnes physiques désignées en raison d'une compétence acquise au travers de la participation à des associations de clients (particuliers ou professionnels) ou à des associations d'épargnants :

- Madame Anne LEVASSEUR, secrétaire générale du Groupement associatif interprofessionnel pour l'amélioration de la retraite et de l'épargne (GAIPARE) et membre de la Fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite (FAIDER) ;
- Monsieur Matthieu ROBIN, chargé de mission banque - assurance au sein de l'UFC-Que Choisir ;
- Madame Morgane LENAIN, administratrice de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) en charge de la défense des consommateurs ;
- Madame Marianick LAMBERT, avocat honoraire, membre de l'Association Familles Rurales ;
- Monsieur Hervé MONDANGE, juriste à l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) ;

– Personnes physiques désignées en raison d'une compétence acquise au sein d'un établissement de crédit, d'un organisme d'assurance, ou au sein d'une association professionnelle représentative :

- Monsieur Pierre BOCQUET, directeur du département banque de détail et banque à distance à la Fédération bancaire française (FBF) ;
- Madame Pascale FASSINOTTI, responsable du pôle expertise juridique et fiscale de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF) ;
- Monsieur Philippe POIGET, délégué général de la Fédération française de l'assurance (FFA) ;
- Madame Karine RUMAYOR, responsable du service juridique et prudentiel à l'Association française des sociétés financières (ASF) ;

– **Personnes physiques désignées en raison d’une compétence acquise au sein d’un intermédiaire d’assurance, d’un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, ou au sein d’une association professionnelle représentative :**

- Monsieur Jérôme SPERONI, juriste senior à la Fédération nationale des syndicats d’agents généraux d’assurance (AGEA) ;
- Monsieur Michel FLEURIET, président de l’Association nationale des conseils financiers intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (ANACOFI-IOBSP) ;

– **Personne physique désignée en raison de son expérience de représentation du personnel des personnes soumises au contrôle de l’Autorité :**

- Monsieur Aurélien SOUSTRE, membre du bureau national de la Fédération CGT des syndicats du personnel de la banque et de l’assurance (FSPBA-CGT) ;

– **Personne physique désignée en raison des travaux universitaires portant sur des sujets bancaires ou d’assurance :**

- Madame Jeanne LAZARUS, directrice du département de sociologie de l’Institut d’études politiques de Paris ;

– **Personne physique désignée en raison d’une expertise acquise dans le suivi des questions de protection des clientèles en matière bancaire et d’assurance au travers des médias :**

- Madame Danièle GUINOT, journaliste au service Entreprises du Figaro Économie